



# Formation continue – Foire aux questions

## 1. Comment puis-je connaître les exigences que je dois remplir en matière de formation continue?

Les exigences à cet égard varient d'une province à l'autre. Une liste des organismes de réglementation provinciaux et de leurs sites Web est affichée sur la page [Parlons... unités de formation continue \(UFC\)](#) sur [ivari.ca](#). Pour y accéder, rendez-vous sur Mes affaires > Formation continue > Directives provinciales FC.

## 2. Comment puis-je obtenir des unités de formation continue?

Nous proposons trois façons d'acquérir des unités de formation continue :

### 1) Webinaires en direct

Tout au long de l'année, ivari anime des webinaires en direct partout au pays. Renseignez-vous auprès de votre Directeur des ventes ivari.

### 2) Séminaires en personne

Renseignez-vous auprès de votre Directeur des ventes ivari.

### 3) Cours en ligne

Nos cours en ligne sont présentés par l'entremise du [Centre d'apprentissage](#) sur [ivari.ca](#).

## Cours en ligne

vs

## Webinaires en direct

### Centre d'apprentissage

Une expérience d'apprentissage en ligne tout à fait unique qu'ivari propose aux conseillers. Facile à suivre, la formation en ligne est accessible à tout moment et en tout lieu. Des UFC y sont octroyées!

Les certificats de formation continue sont accessibles à la fin du cours après avoir obtenu au moins 80 % au quiz.

Visitez [le Centre d'apprentissage](#) aujourd'hui-même!

### Historique de mes formations en direct – Ventes

Tout au long de l'année, ivari anime des webinaires en direct partout au pays. Des UFC y sont octroyées!

L'outil [Historique de mes formations en direct – Ventes](#) sur [ivari.ca](#)\* facilite le téléchargement de vos certificats de formation continue. Renseignez-vous auprès de votre Directeur des ventes ivari.

\*Les conseillers du Québec n'ont pas accès au téléchargement des UFC. Elles leur sont transmises directement par courriel après avoir obtenu au moins 60 % au quiz.

### 3. J'ai assisté à un webinaire en direct. Comment puis-je obtenir mes unités de formation continue?

#### a) Au Québec

En tant que conseiller agréé au Québec, il vous sera temporairement impossible de télécharger vos unités de formation continue par le biais de l'outil libre-service d'ivari disponible sur le site ivari.ca (sous Historique de mes formations en direct – Ventes). **Plutôt, ivari vous transmettra directement par courriel vos certificats d'achèvement de formation continue pour le Québec.** Ce changement temporaire s'avère nécessaire pendant que nous mettons à jour nos systèmes en fonction du nouveau règlement imposé par la Chambre de la sécurité financière (CSF). Cela dit, les unités de formation continue octroyées avant le 23 avril 2022 peuvent être téléchargées depuis l'outil Historique de mes formations en direct – Ventes.

#### b) Autres provinces

Pour télécharger vos unités de formation continue (province autre que le Québec) après avoir suivi un webinaire en direct admissible aux UFC, utilisez l'outil Historique de mes formations en direct – Ventes sur le site ivari.ca. Sous la rubrique « Formation continue », veuillez cliquer sur le lien « Historique de mes formations en direct – Ventes ». Les unités de formation continue pourront être téléchargées environ deux semaines après avoir suivi le cours.

ivari ne transmet pas par courriel aux conseillers les certificats de formation continue, à l'exception de ceux du Québec qui sont reconnus par la Chambre de la sécurité financière. Il vous incombe de télécharger et de sauvegarder ces documents pour vos dossiers et pour le maintien de votre permis.

### 4. J'ai suivi un cours dans le cadre d'un webinaire en direct. Dois-je quand même répondre au quiz en ligne?

#### a) Au Québec

Tout à fait! **Le nouveau règlement édicté par la Chambre de la sécurité financière (CSF) exige que les conseillers agréés au Québec répondent à un quiz en ligne à la suite d'un webinaire en direct.** Pour obtenir des unités de formation continue, ils doivent donc répondre à ce quiz dans un délai de sept jours consécutifs et obtenir la note de passage de 60 %. Ce règlement ne s'applique pas aux présentations données en direct **et** en personne.

#### b) Autres provinces

Non. Après avoir suivi un webinaire, si vous ne cherchez pas à obtenir des unités de formation continue pour le Québec, aucun quiz en ligne et aucune exigence ne sont requis.

### 5. Où puis-je trouver ces cours en ligne? Comment puis-je les suivre?

Le [Centre d'apprentissage](#) sur le site ivari.ca est la source par excellence pour trouver des cours en ligne, et ce, peu importe la phase dans laquelle vous vous trouvez. Puisqu'il y a mise à jour régulière des cours offerts, prenez l'habitude de consulter le site.

### 6. Puis-je suivre à nouveau un cours en ligne?

Les unités de formation continue ne sont octroyées qu'une seule fois par cours. Cela dit, même s'il n'est pas possible de remplir un quiz déjà réussi, le cours peut être repris.

### 7. Quelle est la note de passage pour les cours offerts en ligne par le biais du Centre d'apprentissage?

La note de passage est établie à 80 %.

### 8. Que dois-je faire si je ne réussis pas un quiz en ligne?

Vous passez en revue le contenu du cours puis reprenez le quiz. Tant que vous n'avez pas réussi, vous pouvez reprendre le quiz autant de fois que nécessaire.

### 9. Puis-je suivre le même cours en ligne et dans le cadre d'un webinaire?

Bien sûr. Vous pouvez suivre les deux versions du cours : en ligne et dans le cadre d'un webinaire. Cependant, les unités de formation continue ne sont accordées qu'une seule fois.

**10. Je suis en train de suivre un cours en ligne, mais je ne vois pas le bouton « Lancer le quiz ». Pourquoi le quiz ne m'est pas accessible?**

Pour tous nos cours accrédités de formation continue en ligne, le bouton du quiz apparaît à l'écran après une certaine durée de cours. Par exemple, une formation de 0,5 unité devrait vous prendre environ 30 minutes, tandis qu'un cours d'une unité s'étend sur une heure environ. Une telle exigence est imposée par les organismes d'accréditation provinciaux.

Si l'écran du cours reste inactif (par exemple, si vous ouvrez une autre fenêtre pour transmettre un courriel), le système tiendra compte de cette inactivité et retardera l'affichage du quiz.

**11. Quelle est la marche à suivre pour obtenir mon certificat de formation continue dans le cas d'un cours en ligne fait à partir du Centre d'apprentissage?**

Dès que vous avez terminé le cours et obtenu une note minimale de 80 %, un lien apparaissant à l'écran vous invitera à télécharger votre certificat et à le sauvegarder. Veuillez le conserver pour vos dossiers, car nous n'avons pas accès aux certificats que vous avez obtenus.

**12. J'ai en ma possession des certificats pour les cours en ligne et les webinaires en direct. Que dois-je en faire?**

Veuillez les conserver, car ils prouvent que vous avez suivi les cours et acquis les unités nécessaires. Les directives provinciales vous renseigneront sur le nombre d'années requis pour la conservation des certificats.

Lors du renouvellement de votre permis, il faut accéder aux renseignements figurant sur chaque certificat.

**13. Les renseignements sur les unités de formation continue ne font aucunement mention de la province recherchée. Puis-je quand même soumettre ce cours pour obtenir les unités valables dans ma province d'agrément?**

Oui. L'*Insurance Council of British Columbia* et l'*Insurance Council of Saskatchewan* reconnaissent l'accréditation de The Institute in Ontario.

Les quatre provinces suivantes n'imposent aucune exigence en matière de formation continue :

- a. Nouvelle-Écosse
- b. Nouveau-Brunswick
- c. Île-du-Prince-Édouard
- d. Terre-Neuve-et-Labrador

**14. L'organisme d'accréditation de ma province a rejeté le code UFC. Que dois-je faire?**

Assurez-vous d'inscrire le code reconnu par l'organisme d'accréditation, car les codes varient d'un organisme à l'autre. Si le code est toujours rejeté, écrivez-nous à l'adresse [education@ivari.ca](mailto:education@ivari.ca)

**Aimez, partagez et suivez-nous!**



**C.P. 4241, Station A  
Toronto (Ontario) M5W 5R3  
ivari.ca**

**Téléphone : [416-883-5000](tel:416-883-5000)**

**Sans frais : [1-800-846-5970](tel:1-800-846-5970)**

**Réservé aux conseillers**

MC ivari et les logos d'ivari sont des marques de commerce d'ivari Holdings ULC. ivari est autorisée à utiliser ces marques.

IV2022FR 10/22